



**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 22 septembre 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 22 septembre à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 14 septembre 2022 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la communauté de communes Cœur de Savoie, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 17

Etaient présents :

Éric BARBIER, Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Christiane BRUNET, Claude CHARPIN, Alain DARME, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Martine POMA, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Elodie VANACKERE

Avaient donné pouvoir :

Christiane BRUNET donne pouvoir à Eve BUEVOZ
Claude CHARPIN donne pouvoir à Christiane FAVRE
Elodie VANACKERE donne pouvoir à Nathalie REBATEL

Assistaient :

Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Florian PEPELLIN, Nadia FAVRE.

27-2022 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE 2022-2023

Il est proposé de renouveler auprès d'un établissement bancaire l'ouverture de crédit à court terme de 100 000 euros, pour une durée de 12 mois, destinée à faciliter l'exécution budgétaire afin de pallier une insuffisance temporaire de liquidité de trésorerie.

La précédente ligne de trésorerie est arrivée à échéance le 15 août 2022.

Il est proposé de retenir la proposition de la Caisse d'épargne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000,00 € (cent mille euros) ;
- Durée : 1 an à compter de la signature du contrat ;
- Taux d'intérêt au choix de l'emprunteur à chaque tirage :
 - index €STR + marge de 0,80% (avec seuil plancher de l'indice égal à zéro)
 - taux fixe de 2,43 % l'an ;
- Frais de dossiers : *néant* ;
- Commission d'engagement : 130 € prélevés une seule fois ;

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré du CIAS Cœur de Savoie, et au plus tard à l'échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme aux conditions de taux en vigueur à la date d'établissement du contrat comme détaillées ci-dessus ;
- **PREND L'ENGAGEMENT** :
 - d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire ;
 - d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget) ;
 - de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
- **CONFÈRE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame la Présidente du CIAS Cœur de Savoie pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,



Béatrice Sантаis

